

Extrait du livre des délibérations d'une séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Beauharnois-Salaberry tenue le 20 mars 2002.

Résolution numéro 2002-03-37

**MÉMOIRE DÉPOSÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT –  
PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 30**

- ATTENDU** que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient présentement des audiences publiques sur le tronçon Est de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 à Candiac et Ville Sainte-Catherine;
- ATTENDU** que la MRC de Beauharnois-Salaberry est concernée par le tracé du prolongement de l'autoroute 30 et que la réalisation de cet axe de transport est d'une importance déterminante pour son territoire;
- ATTENDU** que la MRC déploie des énergies depuis vingt ans dans ce dossier de transport afin d'en assurer sa réalisation;
- ATTENDU** que ce dossier de transport est maintenant reconnu comme prioritaire à l'échelle nationale, non seulement par les organismes de développement économique et d'affaires, mais aussi par les deux niveaux de gouvernement;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Quevillon  
Appuyé par M. Gaétan Ménard  
Et unanimement résolu

Que les membres du Conseil de la MRC de Beauharnois-Salaberry autorisent le préfet et la directrice générale à déposer un mémoire dans le cadre des audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement appuyant la réalisation du prolongement de l'autoroute 30, pour le tronçon Est de l'autoroute 30 entre Candiac et Sainte-Catherine.

**ADOPTÉ**

Copie Certifiée Conforme  
À Beauharnois, Québec  
Le 21 mars 2002



Linda Phaneuf, urb.  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière